

Contraintes techniques d'exploitation sur l'ensemble des espaces du Belvédère

Le Pavillon se réserve le droit d'apporter des modifications à ces fiches techniques sans préavis, mais dans le respect des fonctionnalités annoncées.

Table des matières

Informations générales sur le Belvédère	2
Règlementation	2
Etat des lieux	2
Note technique.....	2
Interdictions particulières	2
Fixations et suspensions	2
Charge admissible et revêtement du sol	2
Surfaces utilisables pour les aménagements.....	3
Dossier technique de l'utilisateur	3
Contrôles avant ouverture	3
Limitation de l'effectif acceptable	3
Internet & Wifi	4
Stockage	4
Montage et démontage	4
Horaires livraison et reprise	4
Horaires de montage/Démontage.....	4
Accès montage/Démontage	4
Accueil & sureté	4
Nettoyage.....	4
Auditorium des Frères Lumière	5
Espace Victor Hugo	7
Espace George Sand	9
Agora Marie Curie	11
Salons (Colette et Pasteur)	13

Informations générales sur le Belvédère

REGLEMENTATION

L'utilisateur se conformera à la réglementation (Dubai Civil Defense DCD) en vigueur durant toute la durée de l'exploitation de l'espace. Les éléments abordés ci-après ne sont pas exhaustifs et en cas de conflit entre le règlement intérieur du pavillon et la réglementation (DCD), la réglementation doit être appliquée. Les articles du règlement intérieur en aggravation de la réglementation doivent être appliqués.

Les règles de sécurité applicables contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont celles édictées par Dubai Civil Defense.

L'utilisateur s'oblige par avance à accepter et à mettre en œuvre immédiatement toute demande liée à la sécurité des personnes et à la sécurité incendie émanant de la Direction du Pavillon ou du service incendie.

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux sera effectué à l'entrée et la sortie dans les espaces privatisés. D'une part, il vise à assurer à l'utilisateur que son événement peut être mis en place dans les conditions optimales d'exploitation des espaces privatisés. D'autre part, il permet au Pavillon de noter les dégradations éventuelles, dont les coûts de remise en état seront supportés par l'utilisateur.

NOTE TECHNIQUE

Interdictions particulières

Les aménagements suivants sont interdits :

- Gradins
- Salles ou stands à étages
- Salles ou stands avec plafond de plus de 20m²

L'utilisation, le stockage ou l'exposition des produits suivants, quels que soient leurs volumes et le type sont interdits :

- Gaz liquéfiés tel que butane et propane ainsi que l'acétylène, l'oxygène, l'hydrogène ou d'un gaz présentant les mêmes risques
- Liquides inflammables,

L'utilisation des moyens techniques suivants sont interdits :

- Les dispositifs pyrotechniques et feux d'artifices,
- Les machines à fumée ou à brouillard,
- Les décorations ou éléments présentant une flamme (bougies, ...).

Est également interdit le stockage ou l'installation de documentations et/ou éléments constituant un apport calorifique important

Fixations et suspensions

- **Toute suspension à la charpente du bâtiment est formellement interdite.**
- Il est interdit de percer les murs et piliers du bâtiment et de façon générale de procéder à des travaux ou des installations risquant de provoquer des dommages et/ou des traces.

Charge admissible et revêtement du sol

La charge admissible de l'espace est de 500kg/m². Les éléments d'aménagement si souhaités devront être proposés en tenant compte de cette limite.

Le revêtement de sol est une moquette. L'utilisateur devra prendre toutes les dispositions pour protéger la moquette, notamment lors des phases de montage et démontage. Si celle-ci devait être dégradée, l'utilisateur supportera tous les coûts de remise en état.

Surfaces utilisables pour les aménagements

Lors de l'élaboration de son plan d'aménagement l'utilisateur doit respecter les circulations vers les issues de secours, elles devront être clairement identifiées par un zébra rouge sur le plan.

- Les issues de secours devront rester libres de tout obstacle.
- La signalétique des issues de secours et les éclairages d'ambiance secours doivent rester libres, visibles et ne pas subir de réductions d'efficacité.
- Les moyens de secours doivent rester visibles en permanence. L'accès aux différents moyens de secours (extincteurs, commandes manuelles d'alarme, etc.) doit être constamment dégagé.

Dossier technique de l'utilisateur

Un dossier technique n'est nécessaire que dans le cas d'une production extérieure au Pavillon.

Le directeur du Pavillon n'autorisera le début de l'installation qu'après validation du dossier technique. L'utilisateur est tenu de réaliser ses plans d'implantation en intégrant les contraintes décrites et de réaliser un dossier de présentation de son événement qu'il devra transmettre à la direction des événements **au moins 30 jours avant le début du montage.**

Le dossier comprendra à minima :

- Une présentation synthétique de l'événement,
- Une déclaration du type de public attendu et des personnalités pouvant intervenir au sein de cet espace et susceptibles de provoquer un engouement particulier et/ou des contraintes de sûreté,
- Un calendrier incluant les phases de montage et de démontage,
- Un plan général au 1/100 ainsi que tous les plans de détail au 1/50 nécessaires à la bonne compréhension,
- Un bilan de puissance des installations électriques prévues
- Les plans en élévation des éléments d'une hauteur supérieure à 2.5m
- Le plan de circulation et d'évacuation,
- La liste des documents qui seront lors de la réception (les procès-verbaux de réaction au feu, attestations de montage, PV de contrôle par un organisme agréé – si besoin, ...)

Contrôles avant ouverture

Avant l'ouverture au public le directeur et le responsable de la sécurité incendie du pavillon vérifieront la conformité installation/plan ainsi que l'ensemble des attestations et PV de classification des matériaux et/ou contrôles prévus par la réglementation.

L'ouverture au public est dépendante de la bonne mise à disposition des documents et du respect du plan prévu.

LIMITATION DE L'EFFECTIF ACCEPTABLE

Le niveau 4 étant limité à un effectif global de 350 personnes, l'organisateur déclarera le nombre de personnes prévu pour son événement et ne pourra en aucun cas le dépasser. La Direction des événements veillera au respect de cette contrainte réglementaire.

Attention, une fois l'effectif maximum atteint, il est impossible de laisser accéder qui que ce soit (journalistes, autres personnalités, ...). L'organisateur doit si besoin mettre « en réserve » un nombre d'accès adéquat.

INTERNET & WIFI

Un accès Wifi partagé entre tous les utilisateurs du Belvédère sera disponible.

STOCKAGE

Aucune zone de stockage n'est prévue sur le Pavillon.

MONTAGE ET DEMONTAGE

Horaires livraison et reprise

Les horaires de livraison sont imposés par Expo2020 et les procédures de sureté peuvent rendre difficile l'accès des véhicules, l'utilisateur devra ne tenir compte et ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas d'impact sur son organisation ou ses coûts.

Les livraisons sont autorisées de nuit uniquement (entre 01h00 et 07h00 du matin) et le créneau horaire sera défini par la direction du Pavillon selon un planning précis.

Les éléments à fournir pour les livraisons sont les suivants : type de véhicule, volume à livrer, plaque d'immatriculation, noms du chauffeur et personnel accompagnant, description du produit livré.

Horaires de montage/Démontage

Le montage et le démontage sont autorisés en journée (programmation, accrochages légers et sans outils. ...) uniquement sur les créneaux privatisés par l'utilisateur et après acceptation de la Direction des événements pour ne pas perturber d'autres manifestations en cours.

Accès montage/Démontage

L'accès au Belvédère pour le montage/démontage se fera par une porte de service situé à l'arrière du bâtiment et donnant sur le parking de livraison.

Un monte-charge sera mis à la disposition de l'utilisateur grâce au prêt temporaire d'un badge d'accès uniquement pendant la durée du chargement/déchargement des éléments livrés.

ACCUEIL & SURETE

L'accueil et la sureté sont des prestations exclusives exécutées par une entreprise sous contrat.

Les éléments fragiles doivent être protégés par un dispositif adapté, le pavillon ne peut être tenu pour responsable d'une dégradation accidentelle ou volontaire.

Une hôtesse sera dédiée à l'accueil, dans le hall du Belvédère. Pour tout autre besoin, un devis spécifique sera établi.

Aucun agent de sécurité n'est dédié au Belvédère.

Si l'utilisateur souhaite une mission d'accueil, de médiation et/ou de sécurisation il en fera la demande et un contrat spécifique sera établi avec le ou les fournisseurs sous contrat.

NETTOYAGE

Le nettoyage est une prestation exclusive exécutée par une entreprise sous contrat.

Le pavillon assure le nettoyage pour une utilisation « normale ».

En cas de besoin particulier, l'utilisateur supportera les frais liés.

Auditorium des Frères Lumière

Généralités

L'auditorium des Frères Lumière est destiné à recevoir des événements type conférence (prise de parole, table ronde, ...) ou spectacle (concert, projection, show, ...). L'espace est accessible uniquement aux personnes ayant réservé sur le créneau dédié à cette privatisation.

La surface totale est de 199m² avec une hauteur libre de 4,15m sur l'ensemble de l'espace.

L'auditorium est constitué de deux entrées/sorties latérales et deux entrées/sorties en fond de salle. Les accès seront déterminés par la Direction des événements en fonction de l'occupation générale des lieux.

L'auditorium dispose d'une régie et de deux cabines de traduction, situées en fond de salle. Il est modulable selon le dispositif prévu, dans la mesure des équipements mis à disposition. Il dispose notamment d'une cloison amovible pouvant ouvrir sur l'Espace Victor Hugo attenant. La surface cumulée de ces espaces est de 299 m², qui peut être utilisée sous réserve de privatisation préalable de l'espace Victor Hugo sur le même créneau horaire.

L'auditorium est configuré tel que représenté sur les plans, toute modification fera l'objet d'un devis spécifique et devra être préalablement validé par la Direction des événements.

Le mobilier, la technique et les aménagements spécifiques de l'auditorium sont détaillés ci-dessous :

Mobilier

MOBILIER DE SCENE

Un mobilier de scène (4 assises, 2 tables basses, 2 mange-debouts, 4 tabourets hauts, 1 pupitre) peut également être mis à disposition à la demande.

Les dimensions du bandeau-pupitre seront fournies préalablement à l'utilisateur.

ASSISES

L'auditorium dispose de 162 chaises simples. D'autres éléments de mobilier peuvent être mis à la disposition de l'utilisateur à la demande, sur devis.

Technique

L'auditorium est équipé avec les éléments détaillés ci-dessous.

SCENE

L'auditorium dispose d'une scène modulaire de 8x4m, ayant une hauteur ajustable de 0.2m à 0.8m. La scène est accessible par 2 escaliers large de 1m. La scène est mise à disposition moquettée et juponnée, les escaliers également.

SON

Diffusion

2 X12 L-Acoustics

2 SB15m L-Acoustics

2 5XT L-Acoustics (front-fills)

Retours

2 X8 L-Acoustics

Régie et micros

LS9-16 Yamaha

4 micros HF main - Shure ULX-D2B58

2 micros HF col de cygne - Shure ULXD8

LUMIERES

6 projecteurs Fresnel Led ARRI L5

2 projecteurs Panel Led ARRI S60

8 PAR LED RGB+W+A

1 console lumière

VIDEO

1 Vidéoprojecteur OPTOMA 8000 Lumens en rétroprojection

1 écran de rétroprojection gris, format 16/9, 4m de base

2 retours-écrans 42 pouces portrait

1 régie de diffusion

1 Mac book pro + licence Playback Pro

SYSTEME DE TRADUCTION SIMULTANEE

Sur devis, à la demande.

Acoustique

L'espace Victor Hugo est contiguë à l'auditorium, de ce fait l'utilisateur ne devra pas dépasser un certain seuil de sonorisation pouvant induire des nuisances. Si le niveau sonore devait être élevé, la demande serait soumise à la validation de la Direction des événements, en fonction de l'occupation de l'espace global.

Capacités selon formats

- **Format théâtre assis : 162 pax maximum**
- **Format cocktail debout : 200 pax maximum**

D'autres formats pourront être étudiés par la Direction des événements.

Espace Victor Hugo

Généralités

L'Espace Victor Hugo (EVH) est destiné à recevoir des événements type cocktail (petit-déjeuner, déjeuner buffet debout ou cocktail dinatoire) ou mini-conférence (prise de parole rapide, présentation d'un produit...). L'espace est accessible uniquement aux personnes ayant réservé sur le créneau dédié à cette privatisation. La réservation de cet espace donne droit à un accès à la terrasse du Pavillon France attenante.

La surface totale est de 100m² avec une hauteur libre de 2,50 à 3m sur l'ensemble de l'espace.

L'EVH est constitué de deux entrées/sorties qui longent l'auditorium et deux entrées/sorties qui donnent accès à la terrasse. Les accès seront déterminés par la Direction des événements en fonction de l'occupation générale des lieux.

L'EVH peut être utilisé en corrélation avec deux autres espaces :

- L'auditorium

L'EVH est attenant à l'Auditorium, une cloison amovible les sépare.

La surface cumulée de ces espaces est de 299 m², qui peut être utilisée sous réserve de privatisation préalable de l'auditorium le même créneau horaire.

- L'Espace George Sand (EGS)

L'Espace Victor Hugo est prolongé par l'Espace George Sand, également fermé par une cloison amovible lorsqu'il n'est pas utilisé. La surface cumulée de ces espaces est de 172 m², qui peut être utilisée sous réserve de privatisation préalable de l'Espace George Sand sur le même créneau horaire.

L'EVH est configuré tel que représenté sur les plans, toute modification fera l'objet d'un devis spécifique et devra être préalablement validé par la Direction des événements.

Le mobilier et la technique de l'EVH sont détaillés ci-dessous :

Mobilier

L'EVH dispose de 24 assises type fauteuil ou canapés, 6 tables basses et 13 mange-debouts. D'autres éléments de mobilier peuvent être mis à la disposition de l'utilisateur à la demande, sur devis.

Technique

SON

L'EVH ne dispose pas d'une sonorisation. Toutes les prestations audiovisuelles sont sur devis.

VIDEO

L'EVH est équipé de 2 écrans 75 pouces, orientation paysage. Ils peuvent être mis à disposition de l'utilisateur à la demande et pendant la durée de l'événement seulement. La diffusion est gérée par un logiciel spécifique qui requiert l'enregistrement des fichiers préalablement à la diffusion. Bien qu'il soit possible de charger les fichiers à la dernière minute, il est préférable de faire parvenir à la

Direction des événements l'ensemble des fichiers au minimum 48h avant l'événement afin de vérifier la compatibilité et de prévoir la fenêtre de diffusion dans le système (qui gère l'ensemble des écrans du pavillon). Si ce délai de 48h n'est pas respecté nous ne pouvons pas garantir la faisabilité de la diffusion. Les formats acceptés seront spécifiés en amont à l'utilisateur.

Acoustique

L'espace Victor Hugo est contiguë à l'auditorium, de ce fait l'utilisateur ne devra pas dépasser un certain seuil de sonorisation pouvant induire des nuisances. Si le niveau sonore devait être élevé, la demande serait soumise à la validation de la Direction des événements, en fonction de l'occupation de l'espace global.

Capacité

Format cocktail debout : 100 pax maximum

D'autres formats pourront être étudiés par la Direction des événements.

Espace George Sand

Généralités

L'Espace George Sand (EGS) est destiné à recevoir des événements type cocktail (petit-déjeuner, déjeuner buffet debout ou cocktail dinatoire), conférence en format restreint ou réunions (board, en théâtre ou U). L'espace est accessible uniquement aux personnes ayant réservé sur le créneau dédié à cette privatisation.

La surface totale est de 72m² avec une hauteur libre de 2,80 m sur l'ensemble de l'espace.

L'EGS est constitué d'une entrée/sortie disponible dans la cloison amovible le séparant du reste du 4^{ème} étage. Les accès seront déterminés par la Direction des événements en fonction de l'occupation générale des lieux.

L'EGS peut être utilisé en corrélation avec deux autres espaces :

- L'Espace Victor Hugo

L'Espace George Sand prolonge l'Espace Victor Hugo.

Ils sont séparés par une cloison amovible. La surface cumulée de ces espaces est alors de 172 m², qui peut être utilisée sous réserve de privatisation préalable de l'Espace Victor Hugo sur le même créneau horaire. Cette réservation donne également accès à la terrasse du Pavillon France.

- L'Agora Marie Curie

L'Agora Marie Curie est attenant à l'EGS et est accessible par 2 portes qui donnent directement sur la scène de l'Agora. La surface cumulée de ces espaces est de 182m², qui peut être utilisée sous réserve de privatisation préalable de l'Agora sur le même créneau horaire.

Ce format est idéal pour créer un « backstage » à l'Agora Marie Curie.

L'EGS est configuré tel que représenté sur les plans, toute modification fera l'objet d'un devis spécifique et devra être préalablement validé par la Direction des événements.

Le mobilier et la technique de l'EGS sont détaillés ci-dessous :

Mobilier

L'EGS dispose de 13 assises type fauteuil ou canapés, 2 tables basses et 7 mange-debouts. D'autres éléments de mobilier peuvent être mis à la disposition de l'utilisateur à la demande, sur devis.

Technique

SON

L'EVS dispose d'une sonorisation disposée et orientée pour les besoins des conférences (voir plan).

VIDEO

L'EGS est équipé d'1 écran 75 pouces, orientation paysage. Il peut être mis à disposition de l'utilisateur à la demande et pendant la durée de l'événement seulement.

Deux cas d'utilisation :

- Diffusion en boucle d'un programme, dans ce cas La diffusion est gérée par un logiciel spécifique qui requiert l'enregistrement des fichiers préalablement à la diffusion. Bien qu'il soit possible de charger les fichiers à la dernière minute, il est préférable de faire parvenir à la Direction des événements l'ensemble des fichiers au minimum 48h avant l'événement afin de vérifier la compatibilité et de prévoir la fenêtre de diffusion dans le système (qui gère l'ensemble des écrans du pavillon). Si ce délai de 48h n'est pas respecté nous ne pouvons pas garantir la faisabilité de la diffusion. Les formats acceptés seront communiqués à l'utilisateur en amont.
- En complément d'une conférence : diffusion via un ordinateur équipé d'un logiciel de diffusion PLAYBACK-PRO opéré par un technicien

Acoustique

L'espace George Sand est contiguë à l'Espace Victor Hugo, de ce fait l'utilisateur ne devra pas dépasser un certain seuil de sonorisation pouvant induire des nuisances. Si le niveau sonore devait être élevé, la demande serait soumise à la validation de la Direction des événements, en fonction de l'occupation de l'espace global.

Capacité

- **Format cocktail debout : 70 pax maximum**
- **Format réunion théâtre : 60 pax maximum**
- **Format réunion board : 25 pax maximum**

D'autres formats pourront être étudiés par la Direction des événements.

Agora Marie Curie

Généralités

L'Agora Marie Curie est un espace ouvert sur la terrasse, ce qui implique des contraintes de niveau sonorisation et d'éventuelles perturbations sonores venant de l'extérieur et/ou de la terrasse si elle n'est pas privatisée.

L'Agora Marie Curie est destinée à recevoir des événements type conférence (prise de parole, table ronde, ...) ou spectacle (concert, projection, show, ...). L'espace est accessible uniquement aux personnes ayant réservé sur le créneau dédié à cette privatisation.

La surface totale est de 110m² avec une hauteur libre variable sur l'ensemble de l'espace (voir plan de coupe).

L'Agora Marie Curie est accessible pour le public par l'arrière de l'amphithéâtre, via la terrasse. Un accès par l'arrière-scène est disponible. Les accès seront déterminés par la Direction des événements en fonction de l'occupation générale des lieux.

L'Agora Marie Curie peut être privatisée en corrélation avec l'Espace George Sand et l'Espace Victor Hugo :

- L'espace George Sand

L'Agora Marie Curie est attenante à l'Espace George Sand et est accessible par les 2 portes qui donnent directement sur la scène de l'Agora. La surface cumulée de ces espaces est de 182m², qui peut être utilisée sous réserve de privatisation préalable de l'Agora sur le même créneau horaire. Ce format est idéal pour créer un « backstage » à l'Agora Marie Curie.

- L'espace Victor Hugo et Terrasse

L'Agora Marie Curie est accessible par l'Espace Victor Hugo et par la Terrasse. La surface cumulée est d'environ 300m², qui peut être utilisée sous réserve de privatisation préalable de l'Espace Victor Hugo sur le même créneau horaire.

Ce format est idéal pour créer un format « réception/accueil » avant conférence dans l'Agora Marie Curie.

La réservation de l'Agora Marie Curie seule implique un balisage pour limiter l'occupation de la terrasse. Le balisage sera mis en place par la Direction des événements. L'Agora Marie-Curie réservée de façon concomitante avec la terrasse et Espace Victor Hugo permet l'accès à la totalité de la terrasse (hors restaurant).

L'Agora Marie Curie est configurée telle que représentée sur les plans, toute modification fera l'objet d'un devis spécifique et devra être préalablement validé par la Direction des événements.

Le mobilier et la technique de l'Agora Marie Curie sont détaillés ci-dessous :

Mobilier

ASSISES

L'auditorium dispose de 80 places de gradin type « banc » sans dossier. D'autres éléments de mobilier peuvent être mis à la disposition de l'utilisateur à la demande, sur devis.

Technique

L'Agora Marie Curie est équipée avec les éléments détaillés ci-dessous.

SCENE

L'espace scénique de l'Agora Marie Curie est à plat, il se déploie entre le 1^{er} rang de public et le fond de scène occupé par l'Ecran LED

La scène est accessible soit par la salle soit par l'arrière-scène.

SON

Diffusion

2 X12 L-Acoustics

2 SB15m L-Acoustics

2 5XT L-Acoustics (front-fills)

Retours

2 X8 L-Acoustics

Régie et micros

1 Console numérique type Ui16 Soundcraft

2 micros HF main - Shure ULX-D2B58

2 micros HF col de cygne - Shure ULXD8

LUMIERES

8 PAR LED RGB+W+A

1 console lumière

VIDEO

1 écran LED Outdoor Black SMD– 4,5m de base format 16/9 – Full HD – Pitch 2,5mm

Acoustique

L'Agora Marie Curie est attenante à la terrasse, de ce fait l'utilisateur ne devra pas dépasser un certain seuil de sonorisation pouvant induire des nuisances. Si le niveau sonore devait être élevé, la demande serait soumise à la validation de la Direction des événements, en fonction de l'occupation de l'espace global.

Capacités selon formats

Format assis : 70 pax maximum

Salons (Colette et Pasteur)

Généralités

Le Belvédère dispose de deux salles de réunions : le Salon Colette et le Salon Pasteur. Ces salles sont destinées à recevoir des événements réunions ou cocktail petit comité. L'espace est accessible uniquement aux personnes ayant réservé sur le créneau dédié à cette privatisation.

La surface du salon Pasteur est de 25m² et la surface du salon Colette est de 23m², avec une hauteur libre de 2,80m sur l'ensemble de l'espace.

Chaque salle dispose d'une porte pour entrée/sortie, les salles sont vitrées.

Les salles sont configurées telles que représentées sur les plans, toute modification fera l'objet d'un devis spécifique et devra être préalablement validé par la Direction des événements.

Le mobilier et la technique par salle sont détaillés ci-dessous :

Mobilier

Chaque salle de réunion (Pasteur ou Colette) dispose de 12 chaises et de 2 grandes tables de 2mx2m.

Technique

VIDEO

Chaque salle de réunion est équipée d'1 écran 55 pouces, orientation paysage. Ils sont mis à disposition de l'utilisateur durant toute la durée de la privatisation.

Capacité

- **Format réunion board : 12 pax maximum**
- **Format cocktail petit comité : 20 pax maximum**